



PUBLIC CIBLE

Toute personne qui détient, **à minima, un bachelier** et dont la pratique est en lien avec l'accompagnement des personnes à besoins spécifiques (troubles des apprentissages, déficience intellectuelle, autisme....)

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Le candidat devra introduire un dossier d'admission. Celui-ci devra être envoyé au Service Formation Continue :

par mail : formation.continue@umons.ac.be

par voie postale : Service Formation Continue,
22, Place du Parc - 7000 Mons

Le dossier d'admission comprendra :

- le formulaire d'admission (complété, daté et signé)
- une copie du document d'identité
- une lettre de motivation
- une copie de(s) diplôme(s)
- les attestations relatives aux formations complémentaires suivies

EN PRATIQUE

• Droits d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à 1500 € Possibilités d'étalement du paiement .

• Conditions d'admission

Accès aux titulaires d'un diplôme de Master ou aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (type court) dont la pratique professionnelle est en lien direct ou indirect avec l'accompagnement des personnes à besoins spécifiques.

RESPONSABLE ACADÉMIQUE :

Romina Rinaldi— Cheffe du Service d'Orthopédagogie Clinique

INTERVENANTS :

Romina RINALDI – Cheffe du Service d'Orthopédagogie clinique

Hélène GEURTS – Service d'Orthopédagogie clinique

Professeure Marie-Claire HAELEWYCK – Service d'Orthopédagogie clinique

CONTACTS:

Service Formation Continue - Place du Parc, 22 – 7000 Mons

+32 (0) 65 37 37 12-14—formation.continue@umons.ac.be

Service d'Orthopédagogie Clinique—18,Place du Parc – 7000 Mons

– Romina Rinaldi - Cheffe de Service -

romina.rinaldi@umons.ac.be – +32(0)65/55.20.90

- Mathilde Boutiflat - Formatrice et assistante de recherche

Mathilde.boutiflat@umons.ac.be—+32(0)65/37.37.65

Voir informations détaillées sur
www.umons.ac.be/formationcontinue

CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

EN ORTHOPEDEGOGIE



Année Académique 2021-2022

DESCRIPTION

Le **Certificat d'Université en Orthopédagogie** permet de compléter la formation initiale des professionnels qui accompagnent des enfants, adolescents et/ou des adultes à besoins spécifiques (troubles des apprentissages, déficience intellectuelle, autisme ...) et **qui cherchent à adapter au mieux leurs pratiques aux nouvelles réalités** induites par différentes lois et réformes récentes.

Ainsi, la Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées et la loi anti-discrimination, notamment, prônent l'inclusion et le respect des droits des personnes dans toutes les sphères de la vie scolaire, sociale, professionnelle, économique et culturelle. Faisant écho à ces nouvelles législations, l'accompagnement des personnes à besoins spécifiques ainsi que l'organisation des institutions et des milieux de formation (Pacte d'Excellence, axe 4) se modifient graduellement pour, à terme, offrir la possibilité au maximum d'individus d'être inclus et de devenir des membres actifs de la société à tous les âges de la vie.

PLANIFICATION DE LA FORMATION

L'ensemble des cours sont organisés en **de 18h00 à 21h00**, majoritairement, un jour par semaine.

Les 93h de cours (hors travaux pratiques et évaluation) sont réparties tout au long de l'année académique.

Les modules d'apprentissage (16 crédits) alternent **théories et pratiques** autour de thématiques visant à soutenir l'inclusion, la qualité de vie et l'autodétermination des enfants, adolescents et/ou des adultes à besoins spécifiques dans le but d'outiller les professionnels dans leurs différents champs d'action.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce Certificat d'Université offre aux professionnels **un lieu d'échanges, de partages, de découvertes d'outils et de pratiques** pour soutenir l'**inclusion**, la **qualité de vie**, la **qualité des pratiques d'accompagnement** ainsi que l'**autodétermination** des personnes à besoins spécifiques tout au long de leur vie.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Qualités des services et autoévaluation pour la qualité de vie - 2 crédits—Le cours abordera les moyens et méthodes pour évaluer (auto et hétéroévaluation) les actions menées, les objectifs prônés et atteints... afin d'appréhender la qualité globale des services. De plus, diverses grilles d'auto-évaluation seront présentées et leur méthodologie d'implémentation, discutées autour de cas concrets.

Modèles d'accompagnement inclusifs—2 crédits— Conformément à une approche evidence-based et practice-based, cette UE présente des méthodologies développées dans un cadre scolaire ou extra-scolaire afin de promouvoir l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap. Une attention particulière sera accordée aux dispositifs enclins à promouvoir l'autodétermination (notamment dans les transitions) et la qualité de vie.

Pédagogie inclusive et aménagements—5 crédits -

Cette UE est composée de 2 activités d'apprentissage. La première (Dispositifs pédagogiques inclusifs et aménagements raisonnables) fera un tour d'horizon des législations concernant l'inclusion dans le parcours scolaire et l'insertion socio-professionnelle. Aussi, les différents types d'aménagements raisonnables seront présentés ainsi que les pratiques probantes permettant une implémentation efficiente de ces derniers tout au long de la scolarité.

La seconde (Méthodologies d'enseignement centrés sur les besoins spécifiques) veille à présenter et à analyser, conformément à une approche evidence-based notamment, des pratiques pédagogiques développées à des fins inclusives. En ce sens, une attention spécifique sera portée aux élèves à besoins spécifiques, mais aussi au groupe classe et à sa gestion dans son hétérogénéité.

Prévention et intervention auprès des personnes en situation de handicap—2 crédits—Après avoir abordé les modèles bio-psycho-sociaux du handicap, nous présenterons les méthodologies d'analyse des facteurs personnels et contextuels pouvant précipiter ou au contraire, limiter les situations de handicap à travers des outils transversaux et la présentation de cas cliniques illustrant les interventions orthopédagogiques.

Prévention et diagnostic du développement atypique—1 crédit—Après avoir explicité le contenu relatif à la présentation épistémique et clinique des troubles du développement, nous resituerons les pratiques d'évaluation et d'intervention précoce ainsi que les procédures diagnostiques et les acteurs professionnels susceptibles de les poser.

Inclusion scolaire—1 crédit—Présentation des politiques d'inclusion scolaire, de leur historique et des enjeux actuels, ce compris la place de l'orthopédagogue et de l'orthopédagogue clinicien dans cette configuration.

Evaluation sommative—3 crédits—Les élèves devront faire état de leurs acquis en présentant un cas clinique, anamnèse et dispositifs d'accompagnement mis en place